

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE

37 37 19

Date de la convocation

24 09 12

Séance du 19 octobre 2012

Date d'affichage

24 09 12

L'an deux mille douze

et le dix neuf octobre

A Quinze Heures,

Le Comité Syndical,

régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

2012-19-10-06

Désignation Représentants SCIC

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux et Châteaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **R.PAILLES** (Conseil Général), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC St-Chinianais), **G.ROUCAYROL** (CdC Coteaux et Châteaux)

COUPE PROCESSIONNELLE BREVETEE
REGULE

15 NOV. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Désignation de représentants du Pays à l'association de préfiguration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

La filière PPAM (plantes à parfums, aromatiques et médicinales) se structure sur le territoire du Pays. Lors du précédent comité syndical, nous avons délibéré pour la création de la pépinière d'iris après acquisition des plants auprès du CADE.

La gestion de la pépinière, aujourd'hui portée par le Pays, doit être transférée à l'association de préfiguration de la SCIC sachant que celle-ci ne pourra être créée que lorsqu'elle pourra justifier d'un chiffre d'affaire.

L'assemblée générale constitutive de l'association se tiendra dans quelques jours.

Selon ses statuts, l'association de préfiguration organise son conseil d'administration en quatre collèges :

Collège des élus :

- ◆ 2 représentants de la Communauté de communes Orb Jaur,
- ◆ 2 représentants du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Collège des partenaires :

- ◆ 2 représentants de l'Association CADE
- ◆ 2 représentants des Services de la recherche (Univ. Montpellier 1 et 2)

Collège des agriculteurs :

- ◆ 4 représentants agricoles exploitant des terres à minima (tout exploitant agricole des terres est adhérent de l'association).

Collège des chefs d'entreprises :

- ◆ 2 chefs d'entreprises exploitant dans l'Hérault

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la désignation de deux représentants du Pays Messieurs Guy Roudier et Jean Arcas et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la désignation de deux représentants du Pays Messieurs Guy Roudier et Jean Arcas et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 19 octobre 2012.

Le Président,
Francis BOUTES



15 NOV. 2012

Bureau des Politiques
Publiques